



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE.**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69
Membres présents : 44

Membres absents :
• dont suppléés : 5
• dont représentés : 11

Votants : 60

Date de la convocation :
10 mars 2017

Secrétaire de séance :
Françoise DELAMARRE

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 16 MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 10 mars 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes de Chaussoy-Epagny, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● **Etaients présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, FLAMANT, WU, HALL, PETIT, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, SURHOMME, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, POTTIER, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, LEROY, PELTIEZ, SYROKI et MAROTTE.

● **Absents excusés :**

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Monsieur AMARA) Madame BLONDEL (Pouvoir remis à Monsieur GAUMONT) Madame LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame PETIT) Monsieur FRANCELE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur CAPELLE (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Monsieur SUIN (représenté Madame DELAMARRE, suppléante) Monsieur HEBERT (Pouvoir remis à Madame PREVOST) Monsieur PALLIER (Pouvoir remis à Madame MAILLART) Monsieur BEAUMONT (Représenté par Monsieur TERNISIEN, suppléant) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur LECLABART (Représenté par Monsieur LEROUX, suppléant) Monsieur BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) Monsieur RICARD (Représenté par Madame DAULT, suppléante) Monsieur REMY (Pouvoir remis à Madame HALL) Monsieur DRAGONNE (Représenté par Monsieur MIANNE, suppléant) Monsieur LECLERCQ.

Absents non excusés : Madame ROUX, Messieurs FROISSART, DEPRET, HEYMAN, PICARD, BIECKENS, BINET et CLEMENT.

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU POS D'AILLY-sur-NOYE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Avre Luce Noye, issue de la fusion de la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil et de la Communauté de Communes du Val de Noye au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que la CCALN est compétente en matière de PLU ;

Considérant que le PLUi de la CCVN est en phase d'arrêt de projet (bilan de concertation)

Considérant :

- Que la commune d'Ailly-sur-Noye envisage un projet d'aménagement de la zone et la création d'un lotissement dans le secteur « le Chaufour ». La surface totale de ce secteur est d'environ 7 ha (cf : extrait cadastre)
- Que ce secteur "Le Chaufour" est classé en NAs au POS d'Ailly sur Noye (cf extrait POS)

Conformément au règlement de la zone NA du POS, l'ouverture à l'urbanisation de la sous-zone NAs nécessite une modification du POS.

Sous couvert de la compatibilité avec le SCOT du Grand Amiénois ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

1. décide de l'ouverture à l'urbanisation la zone NAs « Le Chaufour » à Ailly-sur-Noye, par le biais d'une modification du POS d'Ailly sur Noye ;
2. Conformément à l'article L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification sera notifié au préfet et aux personnes publiques associées, avant l'ouverture de l'enquête publique ;
3. Conformément l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée un mois au siège de la Communauté de Communes et à la mairie d'Ailly-sur-Noye, mention de cet affichage sera réalisée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département (Courier Picard)

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 16 MARS 2017 A CHAUSSOY-EPAGNY

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...

23.03.2017

(Identité de la collectivité)
CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2017

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|--|---------------------|--|
| DELIB. : Caserne de Gendarmerie de Moreuil / Avenant au bail administratif | 2017.12-16.03 | |
| DELIB. : Modification simplifiée du POS d'Ailly-s-Noye | 2017.13-16.03 | |
| DELIB. : CCALN – SMITOM du Santerre | 2017-14-16.03 | |
| DELIB. : EOLIEN – Répartition du produit attendu et régime de compensation | 2017.15.16.03 | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Pol
La Président,
BOULANGER

Fait à Moreuil, le 23 mars 2017



Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

27 MARS 2017

ARRIVÉE